

## Un nouveau don de la Communauté Economique Européenne

A plusieurs reprises déjà, la *Revue internationale* eut l'occasion de mentionner la participation généreuse de la Communauté Economique Européenne (CEE) à l'action humanitaire de la Croix-Rouge<sup>1</sup>. Rappelons que c'est en date du 14 mai 1969 que fut signé, entre la CEE et le CICR, un premier accord qui prévoyait l'attribution de produits céréaliers en faveur du programme d'aide du Comité international aux victimes des hostilités.

D'autres accords suivirent. Le 25 mars 1970, un nouveau don était généreusement consenti par la CEE. Il s'agissait de surplus agricoles et autres marchandises destinés à apporter une aide humanitaire dans les pays du tiers-monde en proie à des conflits armés ou à la famine.

Durant le premier semestre de cette année, le CICR a établi des contacts plus étroits encore avec la CEE. C'est ainsi que trois nouveaux accords ont été signés.

Le premier, en date du 20 janvier, est relatif à la fourniture de céréales à titre d'aide alimentaire. Il laisse à la disposition du CICR des produits bruts équivalant à 12 671 tonnes. Sur cette attribution, 4428 tonnes de produits travaillés ont été prévues en faveur des personnes déplacées de la région du Golan et se trouvant actuellement en Syrie et 3600 tonnes pour les populations victimes des événements dans les régions de Gaza et du Sinaï.

Un second accord fut signé, le 17 mars, entre la CEE et le CICR. Il a trait à la fourniture de 200 tonnes de bouillie pour enfants et 1000 tonnes d'aliments enrichis au titre d'aide alimentaire en faveur des populations sinistrées du Pakistan oriental.

---

<sup>1</sup> Voir en particulier *Revue internationale*, mai 1970, mars et mai 1971.

Quelques jours plus tard, soit le 24 mars, un troisième accord était signé, relatif à la fourniture de 1000 tonnes de lait écrémé en poudre; il était considéré comme une aide alimentaire aux victimes des inondations en Roumanie.

Précisons que, pour ces deux derniers accords, comme il s'agissait de catastrophes naturelles, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge était responsable de l'exécution en étroite liaison avec les Sociétés nationales.

Enfin, en juin dernier, à la suite des négociations menées à Bruxelles par M. Ch. Ammann, sous-directeur au CICR, la CEE, désireuse de participer à l'action d'aide alimentaire aux réfugiés pakistanais en Inde, décidait de faire un don important par le truchement du CICR.

Ce don se compose de 43 000 tonnes de riz, représentant une valeur de 44,4 millions de francs suisses (frais de transport maritime compris), et de 7000 tonnes de céréales, pour un montant de 3,4 millions de francs suisses.

Le riz, provenant d'Italie, se présente sous la forme de grains ronds décortiqués. Le premier bateau doit quitter le port de Savona, le 8 octobre, pour Calcutta. La Croix-Rouge de l'Inde a été invitée à préparer un programme de distribution et d'en informer le CICR.

Les céréales, une fois moulues, représentent 4636 tonnes de farine. Celle-ci est acheminée actuellement à destination de Calcutta.

On le voit, les relations suivies établies par le CICR avec la CEE ont permis à la Croix-Rouge de venir en aide efficacement à de nombreuses victimes des événements dans le monde. Cela grâce à la générosité de la Communauté Economique Européenne à laquelle le Comité international exprime sa vive gratitude.